



Arrêt sur une piste cyclable a cause d'une crevaison

Par AntoineB

Bonjour,

J'aimerais savoir si un arrêt de moins de 10min sur une piste cyclable a cause d'une crevaison est une raison valable pour contester une amende pour stationnement tres genant?

Histoire en détail :

Je suis allé sur Paris chercher du matériel pour le mariage de mon frère.

Lors de mon retour vers argenteuil(lieu de la cérémonie), ma voiture en c4 picasso m'a informé d'une alerte de crevaison.

Je me suis donc arrêté dès que possible pour pouvoir faire une constatation visuelle de cette crevaison (aucun des 4 pneus semblaient être crevés).

Cependant sans m'en être vraiment rendu compte, je me suis arrêté sur une piste cyclable.

Je suis resté à moins de 10 minutes histoire de regarder mes pneus.

Une fois arrivé cher moi j'ai démonter mes pneus et il y avait bien un clous planté a l'intérieur du pneu arrière droit.

Et aujourd'hui, je reçois une amende pour "Stationnement très gênante en véhicules motorisés sur une bande ou pistes cyclables"

En considèrent qu'un pneu crevé est un danger pour moi et pour les autres, m'arrêter me semblais une logique.

J'aimerais savoir si une contestation est possible.

Merci d'avance

Antoine B.

Par Suisse1291

Pas de contestation possible, l'art R 417-11 du CDR interdit le stationnement et/ou l'arrêt sur piste cyclable, donc 135 euros mais sans suspension du permis ni retrait de points.